

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

REGIE D'EXPLOITATION DES RESTAURANTS

Décision modificative n°2 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

J'ai l'honneur de présenter à votre examen la décision modificative n°2 pour l'exercice 2006 de la Régie d'Exploitation des Restaurants Communautaires.

Ce document présent sous la forme d'un tableau, récapitule :

1º Les recettes et les dépenses supplémentaires et nouvelles en section de fonctionnement.

2º Les dépenses supplémentaires et nouvelles en section d'investissement qui concernent principalement des travaux de climatisation et l'acquisition de matériel spécifique.

Le tableau ci-après, présente, section par section, les mouvements budgétaires indiqués ci-dessus.

Vu le décret 2001-184 du 23 février 2001, relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public modifiant la partie réglementaire du C.G.C.T,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 2001/2006 du 9 novembre 2001 arrêtant les modalités de vote du budget à compter du 1^{er} janvier 2002 dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie des Restaurants en date du 14 septembre 2006,

Il est proposé au Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget,

1º – d'approuver chapitre par chapitre et selon le détail porté sur le tableau ci-après, la décision modificative n°2 de la Régie d'Exploitation des Restaurants Communautaires,

2º – d'arrêter les grandes masses de la présente décision modificative comme suit :

Libellés	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	11 000,00	4 180,61	11 000,00	4 180,61		
Section de fonctionnement						
TOTAUX	11 000,00	4 180,61	11 000,00	4 180,61		
DEFICIT		6 819,39		6 819,39		
TOTAUX GENERAUX	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00		

Les recettes réelles d'investissement retracent la cession de l'ancienne plonge pour une valeur de 4 180,61 € HT. Les écritures comptables feront l'objet d'un certificat adressé au Trésorier Principal pour constater la sortie des immobilisations de l'ancien matériel.

Il est à noter que le déficit d'investissement constaté dans cette décision modificative n°2 est comblé par l'affectation des excédents des exercices précédents inscrite sur la décision modificative n°1.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
18 OCTOBRE 2006

M. HENRI HOUDEBERT

